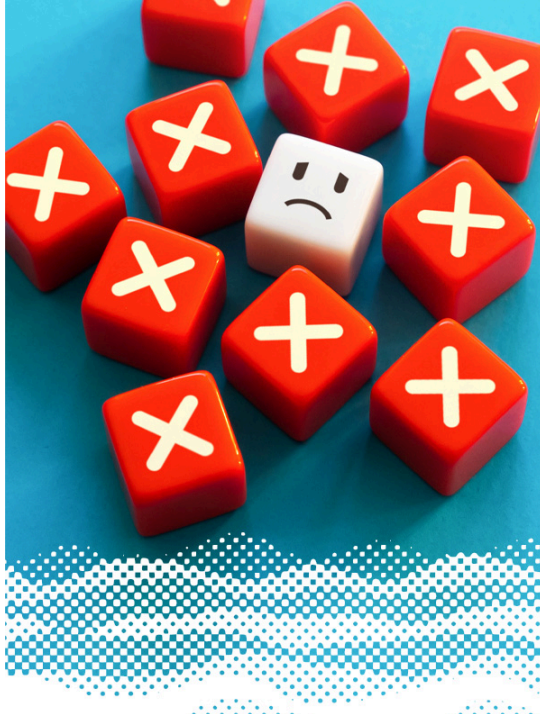




## Sommaire

- Filiales portuaires :**  
développer les ports, oui ; amplifier la charge de travail des personnels en silence, non
- Intéressement public :**  
un premier bilan encourageant, mais un dispositif à consolider
- Prime de métier OPA :**  
le ministère ferme la porte, la CFDT-VNF exige des compensations
- CSA de VNF :**  
un changement d'intitulé qui soulève de vraies questions pour les personnels



## Filiales portuaires :

### développer les ports, oui ; amplifier la charge de travail des personnels en silence, non

La direction a présenté sa stratégie de développement des filiales portuaires, avec un retour d'expérience sur Ports de Lorraine, la création de Ports de Saône et la mise en place d'une holding. **La CFDT-VNF ne conteste pas l'intérêt stratégique du développement portuaire.** Reprendre la main sur la gestion portuaire, développer le trafic fluvial et dégager de nouvelles capacités d'investissement sont des objectifs compréhensibles. Mais **la méthode pose problème.**

**Ports de Lorraine est encore en phase de stabilisation.** La structure fonctionne avec une équipe très réduite, une mise à disposition temporaire d'un agent VNF et un appui important des services support. Dans les faits, les directions, les services juridiques, achats, exploitation ou ingénierie sont sollicités sans que la charge soit toujours cadrée, mesurée ou compensée. Actuellement la DT Nord-Est en fait une priorité quand le siège de son côté range ce sujet au second plan. Quid de l'apport des services supports après la centralisation d'une partie des services à la DJEF ?

Pour la CFDT-VNF, le risque est évident : **chaque nouvelle filiale devient une mission supplémentaire pour des équipes déjà contraintes. La création de Ports de Saône, avec un programme d'investissement important et une mise en service prévue début 2027, renforce cette inquiétude.**

La CFDT-VNF demande un **cadre formalisé** :

- Lettres de mission,
- Identification précise des tâches,
- Durée limitée,
- Valorisation du travail réalisé et clarification des responsabilités.

Elle demande aussi que ces nouvelles missions donnent lieu à **des moyens supplémentaires**, notamment par **des effectifs hors plafond d'emploi.**

La CFDT-VNF s'est abstenue sur Ports de Saône, en raison d'un projet jugé pertinent sur le fond mais insuffisamment sécurisé pour les personnels. Elle a en revanche soutenu la création de la holding, qui peut permettre de mieux structurer et mutualiser les filiales.

[Lire la suite](#)



## Intéressement public :

### un premier bilan encourageant, mais un dispositif à consolider

La direction a présenté les premiers résultats de l'intéressement public. Pour cette première année, **le bilan est globalement positif** : la quasi-totalité des indicateurs atteint les objectifs fixés, avec **un taux global de réalisation d'environ 91,5 %.**

■ Cela représenterait un **montant moyen estimé autour de 366 euros brut par agent éligible, pour une enveloppe globale d'environ 1,23 million d'euros.**



La CFDT-VNF accueille favorablement ce premier résultat. Elle rappelle que le dialogue social a permis d'influencer le choix des indicateurs et d'obtenir des avancées utiles pour les agents, notamment sur **la prise en compte élargie de certaines absences comme du temps de travail effectif.**

Mais la CFDT-VNF veut aussi inscrire ce dispositif dans la durée. **Un intéressement crédible doit être lisible, suivi et amélioré. Les agents doivent pouvoir comprendre les indicateurs, suivre leur évolution et connaître les modalités de calcul. La CFDT-VNF demande donc des points intermédiaires en cours d'année, une communication claire et une note de gestion sécurisant les règles.**

La CFDT-VNF souhaite également que **le calendrier de versement soit amélioré à l'avenir**, avec un alignement plus lisible avec celui des salariés de droit privé. Elle attend enfin une revalorisation du montant lors des prochaines négociations triennales.

[Lire la suite](#)



## Prime de métier OPA :

### le ministère ferme la porte, la CFDT-VNF exige des compensations

La CFDT-VNF a interrogé la direction sur le déplaçonnement de la prime de métier des OPA. La réponse est nette : selon les derniers échanges avec le ministère, **ce déplaçonnement ne se ferait pas.**

Pour la CFDT-VNF, cette position est incompréhensible. **Elle bloque une mesure attendue et pénalise les agents concernés.** La CFDT-VNF a donc demandé que ce message soit clarifié, car certaines directions affirment encore aux représentants du personnel en CCP OPA que les enveloppes doivent être strictement respectées.

La direction a indiqué qu'une certaine latitude de dépassement était déjà laissée aux directions territoriales pour les enveloppes de promotion. Mais la CFDT-VNF a demandé que ce message soit clarifié, car certaines directions affirment encore aux représentants du personnel en CCP OPA que les enveloppes doivent être strictement respectées.

Pour la CFDT-VNF, cette incertitude n'est pas anodine. Jusqu'à présent, le CSA "Siège" était identifié à Béthune, avec une organisation connue, limitant les déplacements et trop contraignant pour certains personnels. Demain, si le des personnels positionnés en DT, cela pourrait freiner les candidatures, accentuer les inégalités d'accès au mandat et créer un risque de représentation déséquilibrée.

La CFDT-VNF défend donc une position pragmatique : **ne pas figer dès maintenant un lieu unique, mais attendre les résultats des élections pour tenir compte de la localisation réelle des élus. L'objectif est clair : organiser les réunions des CSA local "Directions géographiques" et garantir une représentation effective de tous les personnels concernés, quel que soit leur lieu d'affectation.**

Ce sujet dépasse largement une simple question d'intitulé. Il touche aux conditions concrètes d'exercice du mandat, à l'accessibilité des instances et à la qualité du dialogue social au sein de VNF.

[Lire la suite](#)



## CSA de VNF :

### un changement d'intitulé qui soulève de vraies questions pour les personnels

La direction a présenté le projet de décision fixant les modalités des prochaines élections des représentants du personnel aux comités sociaux d'administration de VNF. Si ce texte vise avant tout à préciser les règles électorales, effectifs de répartition femmes/hommes, nombre de sièges titulaires et suppléants, il soulève aussi des questions très concrètes pour les personnels.



Parmi les points d'attention majeurs : le changement d'appellation du **CSA local "Siège"**, qui deviendrait le **CSA local "Directions nationales"**. Derrière cette évolution administrative, la CFDT-VNF alerte sur un enjeu essentiel : certains personnels seront désormais rattachés à des directions nationales, tout en continuant à exercer leurs missions en région. Cette nouvelle organisation pose donc la question du lieu futur des réunions de cette instance : **Béthune, Paris, alternance entre plusieurs sites, ou autre modalité à définir ?**

Pour la CFDT-VNF, cette incertitude n'est pas anodine. Jusqu'à présent, le CSA "Siège" était identifié à Béthune, avec une organisation connue, limitant les déplacements et trop contraignant pour certains personnels. Demain, si le des personnels positionnés en DT, cela pourrait freiner les candidatures, accentuer les inégalités d'accès au mandat et créer un risque de représentation déséquilibrée.

La CFDT-VNF défend donc une position pragmatique : **ne pas figer dès maintenant un lieu unique, mais attendre les résultats des élections pour tenir compte de la localisation réelle des élus. L'objectif est clair : organiser les réunions des CSA local "Directions géographiques" et garantir une représentation effective de tous les personnels concernés, quel que soit leur lieu d'affectation.**

Ce sujet dépasse largement une simple question d'intitulé. Il touche aux conditions concrètes d'exercice du mandat, à l'accessibilité des instances et à la qualité du dialogue social au sein de VNF.

[Lire la suite](#)

